

Modalités de contrôle de performance des Installations de Production raccordées en HTA

au Réseau Public de Distribution géré par Strasbourg Électricité Réseaux

SER-PRO-CTRL-PERF-P2

Résumé

Le Code de l'énergie, en ses sections 4 à 8 dispose que des contrôles doivent être menés pour garantir la conformité et le respect des performances exigées des Installations de Production d'électricité aux textes en vigueur dans le cadre de leur raccordement aux Réseaux Publics de Distribution d'électricité, et le cas échéant, le maintien de leur raccordement à ces réseaux.

Les dispositions du Code de l'énergie sont précisées pour la BT par l'arrêté du 29 mars 2010 et pour la HTA l'arrêté du 6 juillet 2010 relatifs au contrôle de conformité des Installations de Production d'électricité.

Par ailleurs, le règlement européen (UE) 2016/631 du 14 avril 2016 établissant un code de réseau sur les exigences applicables au raccordement au réseau des Installations de Production d'électricité est entré en application le 27 avril 2019. Ce règlement prévoit et encadre des contrôles de performances supplémentaires qui doivent être appliqués aux unités de production d'électricité définies par ce même règlement. La mise en oeuvre du règlement (UE) 2016/631 « Requirements for Generators », dit code de réseau « RfG » est détaillée par l'arrêté du 9 juin 2020 relatif aux prescriptions techniques de conception et de fonctionnement pour le raccordement aux réseaux d'électricité.

Les contrôles peuvent intervenir pendant le processus de raccordement, avant la mise en service (ou dans certains cas la remise en service), après une modification ou un dysfonctionnement constaté d'une Installation de Production ou d'une unité de production d'électricité ou dans le cadre du contrôle périodique. Les modalités de ces contrôles sont détaillées dans ce document.

Strasbourg Électricité Réseaux se réfère au document publié par Enedis sur son site internet : vous pouvez trouver ce document en copiant dans l'espace "recherche" de la page d'accueil du site internet d'Enedis <http://www.enedis.fr/> la référence **Enedis-PRO-RES_64E**